



## Assemblée générale du 20 avril 2023

### **Approbation de l'option de paiement du dividende en actions avec un prix de souscription de 44,87 € Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration**

#### **Option de paiement du dividende en actions**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 20 avril 2023 a approuvé le versement d'un dividende d'un montant de 3,75 € par action au titre de l'exercice 2022, ainsi que l'option de paiement du dividende en actions, contribuant au renforcement du bilan.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 44,87 € par action. Il correspond à 90% de la moyenne des cours à la clôture des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende<sup>1</sup>.

Les actions ainsi émises porteront jouissance courante et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

L'ensemble des actionnaires institutionnels représentés au Conseil d'administration (groupe Delfin, Predica SA, ACM Vie SA, groupe Covéa, soit environ 51% du capital) se sont d'ores et déjà engagés à souscrire à cette option. Le bilan de Covivio sera ainsi renforcé par la réalisation d'une augmentation de capital comprise entre 175 M€ et 350 M€.

#### Calendrier du dividende :

- 24 avril 2023 : détachement du coupon
- 26 avril 2023 au 10 mai 2023 inclus : période d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions (à l'expiration de ce délai, le dividende sera payé en numéraire)
- 15 mai 2023 : résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions
- 1<sup>er</sup> juin 2023 : paiement du dividende en numéraire et règlement-livraison des actions nouvelles

#### **Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale Mixte ayant également approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Luc Biamonti pour quatre ans supplémentaires, le Conseil d'administration a approuvé le renouvellement de son mandat de Président pour la durée de son mandat d'administrateur.

---

<sup>1</sup> Le prix d'émission est arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces versée par Covivio.

L'actionnaire qui souhaite opter pour le paiement du dividende en actions devra adresser sa demande auprès de l'intermédiaire financier teneur de son compte-titres pour les actions inscrites au nominatif administré ou au porteur, et auprès du teneur du registre nominatif de Covivio (Société Générale Securities Services) pour les actions inscrites au nominatif pur.

Le nombre maximal d'actions qui seraient émises dans le cadre du paiement de dividende en actions, dans l'éventualité où 100% des actionnaires souscriraient à l'option, représenterait 8% du capital en date du 20 avril 2023.



## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application de l'article 1 du chapitre I, paragraphe 4, point h) et paragraphe 5, point g) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Il ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers soumise à l'établissement d'un prospectus. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2022 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de Covivio, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions Covivio. Pour toute information complémentaire relative à la Société et les risques afférents au Groupe, merci de se référer notamment au Chapitre "Risques et dispositifs de maîtrise" du document d'enregistrement universel 2022 de la société déposé le 16 mars 2023 auprès de l'AMF sous le numéro D.23-0101 (disponible sur le site internet [www.covivio.eu](http://www.covivio.eu)).



## CONTACTS

### Relations Presse

Géraldine Lemoine

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00

[geraldine.lemoine@covivio.fr](mailto:geraldine.lemoine@covivio.fr)

Louise-Marie Guinet

Tél : + 33 (0)1 43 26 73 56

[covivio@wellcom.fr](mailto:covivio@wellcom.fr)

### Relations Investisseurs

Vladimir Minot

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 94

[vladimir.minot@covivio.fr](mailto:vladimir.minot@covivio.fr)



## A PROPOS DE COVIVIO

Fort de son histoire partenariale, de ses expertises immobilières et de sa culture européenne, Covivio invente l'expérience utilisateur d'aujourd'hui et dessine la ville de demain.

Acteur immobilier de préférence à l'échelle européenne, Covivio se rapproche des utilisateurs finaux, capte leurs aspirations, conjugue travailler, voyager, habiter, et co-invente des espaces vivants.

Opérateur européen de référence avec 26 Md€ de patrimoine Covivio accompagne les entreprises, les marques hôtelières et les territoires dans leurs enjeux d'attractivité, de transformation et de performance responsable.

Construire du bien-être et des liens durables, telle est ainsi la Raison d'être de Covivio qui exprime son rôle en tant qu'opérateur immobilier responsable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : clients, actionnaires et partenaires financiers, équipes internes, collectivités, générations futures. Par ailleurs, son approche vivante de l'immobilier ouvre à ses équipes des perspectives de projets et de parcours passionnants.

Le titre Covivio est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - COV), ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan, admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », ainsi que dans les indices ESG FTSE4 Good, CAC SBT 1.5°C, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext® CDP Environment France EW, Stoxx ESG, Ethibel et Gaïa et bénéficie des reconnaissances et notations EPRA BPRs Gold Awards (rapport financier et développement durable), CDP (B), GRESB (5-Star, 100% public disclosure), Vigeo-Eiris (A1+), ISS-ESG (B-) et MSCI (AAA).

### Notations sollicitées :

Volet financier : BBB+ / perspective Stable par S&P

Volet extra-financier : A1+ par V.E (partie de Moody's ESG Solutions) / 83/100 par S&P